

Objet : 2014 année mémorable de l'Olive de Nyons et des Baronnies – Choix du prestataire pour la réalisation d'un film

Le Président expose :

- Vu la délibération n° 2013-07-03 du Comité Syndical du 3 Juillet 2013

Dans le cadre de l'année mémorable de l'Olive de Nyons et des Baronnies 2014, l'ensemble des partenaires a sollicité le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) pour qu'il assure notamment la réalisation d'un film autour de l'AOP Olive de Nyons et des Baronnies Provençales

Trois prestataires ont répondu au cahier des charges diffusé :

- Atlas Studio à Taulignan
- Studio One à Carpentras
- Mir-Photo à Paris.

Le Copil les a départagés sur la base d'un projet de scénario présenté le 4 novembre dernier. Il a décidé de retenir Atelier Atlas Studio de Taulignan dirigé par Philippe AYME pour les raisons suivantes :

- La qualité du scénario proposé, qui reflète bien l'état d'esprit du film souhaité et démontre une réelle projection de la personne dans le travail demandé
- La qualité du travail déjà réalisé par Philippe AYME (Arte a acheté les droits de diffusion de son 1^{er} agricole familiale)
- La disponibilité et la proximité de Philippe AYME (travailleur indépendant basé à Taulignan)
- Son lien avec le territoire et le monde agricole (fils de vigneron de la commune de Taulignan)

Le Président propose de valider le choix du COPIL et de retenir l'atelier Atlas Studio pour la réalisation de ce film.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de retenir l'offre de l'Atelier Atlas Studio pour un montant total de 9 283,10 € TTC
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD